
Covid-19 : le Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (Fact) lance un appel à projets exceptionnel pour accompagner la reprise de l'activité dans les TPE PME

Afin de favoriser la reprise d'activité des entreprises de moins de 300 salariés, le Fact mobilise une enveloppe financière destinée à soutenir des démarches d'amélioration des conditions de travail innovantes au niveau des branches professionnelles et des territoires.

En cette période de déconfinement, les PME ont besoin d'être accompagnées pour concilier des impératifs de productivité et de préservation de la santé des salariés.

Pour les aider, le Fact soutiendra les projets collectifs répondant aux objectifs suivants :

- Accompagner un collectif de TPE/PME pour sécuriser la reprise d'activité en intégrant la prévention des risques professionnels,
- Produire et diffuser des outils et méthodes conciliant les enjeux de reprise de l'activité et de transformation concertée des organisations,
- Accompagner les acteurs du dialogue social pour favoriser des négociations collectives ou des plans d'actions répondant aux enjeux économiques et sociaux liés à la crise,
- Contribuer aux retours d'expériences sur les modalités de gestion de la crise sanitaire dans les TPE/PME et les évolutions techniques, organisationnelles et managériales engagées.

Cet appel à projets est **exclusivement réservé aux projets collectifs**, par exemple :

- aux actions mobilisant plusieurs entreprises d'un même territoire (réseaux d'entreprises, acteurs du développement économique et social, fédérations, organisations professionnelles, chambres consulaires, services de santé au travail, groupement d'intérêts économiques, etc.) ;
- aux actions destinées à des collectifs d'entreprises d'un même secteur d'activité ou d'une même branche (fédérations, OPCO, organisations professionnelles, mutuelles, etc.)

Cet appel à projets est ouvert jusqu'à la fin de l'année 2020.

En savoir plus : [consulter l'appel à projets](#)

Le Fact soutient, au moyen d'une aide financière des projets innovants, d'expérimentation ou de capitalisation qui s'inscrivent, nécessairement, dans le cadre d'un dialogue social renoué, d'une approche participative et d'une dynamique d'échange et d'action sur le travail.

Contacts Presse :

Catherine Guibert - c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38

Aurélie Descours - e.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail et d'un réseau de 16 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'utilisateur et performance.